

Info Courses de chevaux

VOLUME 2 • NUMÉRO 3 • 2018

ÉTÉ 2018



UNITED (Giant's Causeway - Indy Punch)
Photo: Lisa Hocking

Dans ce numéro

- Préparation à la deuxième phase de la réforme des courses en Ontario . . . 1
- Résultats du sondage 2
- Engagement en matière de transparence 2
- Apprenons à connaître Mike Wilson, chef de la supervision des courses à la CAJO 3
- Rapport du registrateur : Licences de courses de chevaux (2017 2018) . . . 3
- Pleins feux sur le dépistage hors compétition 3
- Lancement des services en ligne de la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario en 2019 4
- Rappel concernant la délivrance des licences 4
- Règles mises à jour 4
- Vétérinaires agréés 4
- Soins des chevaux en cas de chaleur 4
- Rappel : Aperçu de l'industrie : qui fait quoi? 4

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, au www.agco.ca/fr.

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour recevoir *Info Courses de chevaux* ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse connect@agco.ca ou composer le 416 326 3614.

Préparation à la deuxième phase de la réforme des courses en Ontario

MODERNISATION DES RÈGLES SUR LES COURSES ET DES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES

La CAJO entre maintenant dans la deuxième phase de son projet « Aller de l'avant : la réglementation des courses de chevaux en Ontario ».

Cette phase constitue une initiative de réforme pluriannuelle des courses visant à moderniser les règles sur les courses et les processus réglementaires connexes afin qu'ils concordent mieux avec le cadre de réglementation général de la CAJO, c'est-à-dire pour qu'ils suivent un modèle basé sur les risques et sur la conformité et axé sur les résultats.

Afin de veiller à ce que les efforts déployés soient appropriés et utiles à l'industrie, la CAJO s'engage à collaborer de façon continue avec les intervenants de l'industrie. Au cours des prochains mois, la CAJO établira des processus formels de participation et de consultation continues afin de s'assurer que la contribution des membres de l'industrie continue d'être prise en compte dans les futures réformes.

De plus amples renseignements concernant les façons de participer au processus de consultation seront transmis dans les mois à venir.

RÈGLE FONDÉE SUR DES NORMES POUR LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

La deuxième phase prévoit également l'élaboration d'une règle fondée sur des normes pour la prévention des commotions cérébrales dans les hippodromes ontariens.

En prenant pour base les conseils et les commentaires fournis par l'industrie à l'occasion des tables rondes de consultation

de la CAJO ainsi que par le Groupe de travail sur la santé et la sécurité des chevaux, la règle fondée sur des normes pour la prévention des commotions cérébrales inclura dans la mesure du possible les pratiques exemplaires actuelles de prévention des commotions cérébrales qui sont utilisées par les principales autorités en matière de courses et par les ligues sportives professionnelles des quatre coins du monde. La règle aura pour but d'établir une approche adaptée au secteur des

courses de l'Ontario. De plus amples renseignements concernant l'élaboration de cette règle basée sur des normes seront transmis dans les mois à venir.

Comme dans le cas de la règle sur la température fondée sur des normes qui a été instaurée en janvier 2018, l'élaboration de la règle fondée sur des normes pour la prévention des commotions cérébrales s'inscrit dans

l'approche de réglementation moderne

de la CAJO et dans son orientation continue vers des règles sur les courses moins prescriptives reposant sur des normes.

Un mode de réglementation fondé sur des normes vise à permettre aux personnes ou entités inscrites d'atteindre des résultats au lieu d'avoir à se conformer à un ensemble précis de processus détaillés. Cette approche a pour but d'améliorer la conformité sans accabler les entités réglementées d'un fardeau inutile. La CAJO applique actuellement l'approche fondée sur des normes pour la réglementation du secteur des jeux de l'Ontario.

TENEZ-VOUS AU
COURANT!



SUIVEZ-NOUS SUR
TWITTER:

@CAJO_Courses
@CAJO_Racing

Résultats du sondage

Comme mentionné dans le numéro précédent d'*Info Courses de chevaux*, plus de 130 personnes ont répondu au récent sondage sur « Aller de l'avant ». La majorité des répondants étaient des participants de l'industrie, des joueurs (parieurs) et des amateurs. Voici les principaux résultats et réponses ainsi que le plan d'action de la CAJO.

Info Courses de chevaux : Près des deux tiers (62,5 %) des répondants qui ont lu les bulletins *Info Courses de chevaux* considèrent les renseignements qu'ils contiennent « très » ou « plus ou moins » utiles et informatifs. De nombreux répondants ont affirmé qu'ils aimeraient qu'ils contiennent plus de renseignements, particulièrement au sujet des audiences et des décisions, ainsi que des précisions sur les règles.

La CAJO continuera de recueillir du contenu pour veiller à ce qu'*Info Courses de chevaux* contienne des nouvelles et de l'information d'intérêt pertinentes pour l'industrie des courses de chevaux.

Twitter: Seulement 34,62 % des répondants ont affirmé qu'ils suivaient le compte Twitter de la CAJO, et de nombreux répondants ont déclaré ne pas utiliser Twitter du tout. Ceux qui suivent le compte Twitter le font pour rester au courant des nouvelles, des rapports et des modifications apportées aux politiques de l'industrie. Un grand nombre voudraient y trouver des renseignements détaillés sur les résultats des courses et les décisions.

La CAJO élaborera un plan pour faire connaître ses comptes Twitter, @CAJO_Courses et @AGCO_Racing, et pour y publier régulièrement des nouvelles.

Rapports de courses : Comme mentionné dans le numéro précédent d'*Info Courses de chevaux*, plus de 75 % des répondants savaient que les rapports de courses de l'officiel principal étaient publiés après chaque programme de courses

Ce service a d'abord été lancé en 2017 dans le cadre d'un projet pilote pour certains hippodromes de chevaux de race Standardbred; la CAJO publie maintenant les rapports de courses de tous les hippodromes. Pour les hippodromes Signature et de premier ordre, du contenu vidéo sera progressivement intégré aux rapports afin de répondre à la demande de plusieurs participants au sondage.



Consultation continue des intervenants : Une personne travaillant dans un hippodrome a déclaré : « J'encourage fortement la CAJO à continuer de réunir des groupes de travail et à trouver des manières d'améliorer le système de réglementation. »

Au cours des prochains mois, la CAJO établira des processus formels de participation et de consultation continues afin de s'assurer que la contribution des membres de l'industrie est prise en compte dans les futures réformes.

Transparence concernant les tests positifs :

- Un participant de l'industrie a affirmé : « Je crois que la CAJO servirait mieux les participants et les joueurs (parieurs) si elle était plus ouverte et transparente dans ses communications concernant les tests positifs. Le public doit être informé de la raison pour laquelle les décisions définitives concernant certains tests positifs prennent autant de temps à être rendues. La perception du public selon laquelle ces tests positifs sont balayés sous le tapis nuit à l'industrie. »
- Un autre participant de l'industrie a déclaré : « La CAJO pourrait annoncer qui a reçu des résultats positifs aux tests et quelles substances visaient ces tests. »

La CAJO a mis en ligne une page sur le Programme de contrôle anti-dopage des chevaux au www.agco.ca/fr/horse-racing/programme-de-contrôle-anti-dopage-des-chevaux, qui explique le processus lié aux tests positifs et contient une liste des résultats de tests positifs (catégories I à V et TCO₂) ainsi que des décisions subséquentes.

CE QU'IL FAUT RETENIR? « LA TRANSPARENCE EST ESSENTIELLE. »

Dans l'ensemble, la transparence constitue un thème récurrent dans les résultats du sondage. Les répondants ont affirmé qu'ils voulaient simplement plus de transparence concernant les tests positifs, les décisions, les suspensions et les amendes. La CAJO s'engage à faire preuve d'une transparence accrue et à accomplir son mandat qui consiste à réglementer le secteur des courses de chevaux en respectant les principes d'honnêteté et d'intégrité tout en veillant à l'intérêt public. Elle compte y parvenir entre autres en améliorant de façon continue le contenu et la convivialité de son site Web, de ses rapports de courses officiels, des bulletins *Info Courses de chevaux* et de son compte Twitter.



ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

RAPPORTS DE COURSES

Les rapports de courses officiels de tous les hippodromes et de toutes les races sont désormais publiés après chaque programme de course. Ces rapports se trouvent au www.agco.ca/fr/content/rapports-de-courses ainsi que sur les sites Web (en anglais seulement) de **Standardbred Canada** (chevaux de race Standardbred), d'**Ajax Downs** (chevaux de race Quarter Horse), de l'**hippodrome de Woodbine** et de l'**hippodrome de Fort Erie** (chevaux de race Thoroughbred).

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES POSITIFS CHEZ LES CHEVAUX

Les résultats de tests positifs ainsi que les décisions subséquentes sont publiés sur le site Web de la CAJO au www.agco.ca/fr/content/donnees-sur-les-tests-positifs-de-chevaux.



La CAJO s'emploie à favoriser l'équité, l'intégrité et la sécurité des courses de chevaux en Ontario, tout en renforçant la confiance du public, en allégeant le fardeau administratif et en modernisant la réglementation des courses de chevaux.

Apprenons à connaître Mike Wilson, chef de la supervision des courses à la CAJO

Récemment, Mike Wilson, l'un des deux chefs de la supervision des courses à la CAJO a accepté la responsabilité de superviser les secteurs des courses de chevaux Thoroughbred et Quarter Horse. Bien connu et bien établi dans le milieu des courses de chevaux de race Standardbred, Mike révèle pourquoi il est content de changer de race, ce qu'il a appris jusqu'à maintenant en travaillant avec les deux autres races et pourquoi il aime son nouveau rôle.

Quand Mike Wilson commence à parler de course, il est bien difficile de l'arrêter. Pour lui, il s'agit d'une affaire de famille. Non seulement son frère gérait les paris mutuels du Jockey Club de l'Ontario, mais ses premiers souvenirs de course incluent toute sa famille – ses parents, ses grands-parents, ses frères et ses sœurs – réunie pour assister au Trophée de la Reine ou se rendant à Winfield Farms pour y voir les chevaux. Ses souvenirs les plus chers sont toutefois ceux des étés de son enfance passés avec son grand-père à l'hippodrome Greenwood pendant lesquels il a côtoyé les chevaux et développé une véritable passion pour l'industrie.

Dès l'âge de 18 ans, il obtient un poste dans le domaine des paris mutuels à l'hippodrome Greenwood. Un livre complet pourrait être écrit sur cette expérience, mais comme Mike le dit lui-même avec un sourire malicieux, « la majeure partie n'est pas publiable! » Tout en conservant son emploi de soir aux paris mutuels, il entreprend une carrière de comptable, mais cette profession n'a point les attraits du métier d'entraîneur de chevaux.

Embauché par Roger Mayotte, il commence dans le domaine en faisant marcher et aller au petit trot WEDOITALLTOYOU (« Bert »), en lavant les chevaux et en nettoyant les écuries, tout en gardant le poste d'entraîneur dans sa mire. Et il a réussi. Après sept ans passés comme entraîneur adjoint, il devient entraîneur avec comme partenaires Randy Bennett, Tom Miller et CELEBRITYSHARVID (« Dave »). Faisant preuve d'une éthique de travail incroyable, Mike gère avec rigueur son temps entre l'entraînement, son travail à temps partiel à Postes Canada et son poste

de superviseur des paris mutuels à l'hippodrome de Woodbine. Puis, son ami Tom Miller, qui conduisait pour lui, l'encourage à tenter de devenir juge. Comme la plupart des autres juges, Mike entame sa carrière de juge à temps partiel dans les petits hippodromes et parvient à occuper ce poste à temps plein en 2000. En 2006, il devient chef de la supervision des courses de chevaux de race Standardbred à la Commission des courses de l'Ontario, puis à la CAJO.

Après s'être rendu deux fois au Derby du Kentucky, avoir passé des vacances à Saratoga et à Keeneland et avoir travaillé en étroite collaboration avec Russ Fernandes (ancien chef de la supervision des courses de chevaux de race Thoroughbred) et avec tous les commissaires de la Commission pendant de nombreuses années, Mike est impatient de superviser le milieu des courses de chevaux de races Thoroughbred et Quarter Horse. À propos des principales différences, il fait remarquer : « Les règles des courses ne sont pas toutes les mêmes selon les races, mais tout le reste est pareil, y compris et surtout l'accent mis sur l'intégrité sportive et le bien-être des chevaux. Peu importe la race, Standardbred, Thoroughbred ou quarter horse, les professionnels du cheval travaillent dans le domaine pour l'amour des chevaux. »

Heureux de rencontrer de nouveaux visages et impatient d'apporter un regard neuf au secteur, le nouveau chef de la supervision des courses de chevaux de races Thoroughbred et quarter horse est donc prêt pour cette nouvelle aventure. Son dernier commentaire en guise de conclusion :

« Je crois que mon grand-père serait fier. »



Avis aux amateurs de chevaux! Le cours en ligne pour adolescents sur le comportement et la sécurité des chevaux sera offert du 23 juillet au 10 août sur le portail Horse Portal d'Equine Guelph. Pour en savoir plus : <http://www.equineguelph.ca/news/index.php?content=566> (en anglais seulement).

Rapport du registrateur : Licences de courses de chevaux (2017-2018)

RACE	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES	NOMBRE TOTAL DE PARTENARIATS, D'ÉCURIES ET DE SOCIÉTÉS	NOMBRE TOTAL DE TITULAIRES DE LICENCE
Thoroughbred	4 806	958	5 764
Standardbred	9 308	550	9 858
Quarter Horse	500	34	534
Total	14 614	1 542	16 156

Pleins feux sur le dépistage hors compétition

Le dépistage hors compétition est effectué par les enquêteurs de la Direction de la supervision des courses (contrôle anti-dopage des chevaux) de la CAJO. Les enquêteurs se rendent aux centres d'entraînement et aux hippodromes pour recueillir des échantillons biologiques des chevaux de course qu'ils envoient ensuite en laboratoire pour le dépistage de médicaments non thérapeutiques ou d'autres substances d'intérêt. La liste des substances analysées est régulièrement mise à jour pour tenir compte des récents changements dans l'industrie. Les inspections nécessitent beaucoup de temps, et plusieurs éléments doivent être pris en considération pour déployer les ressources. Par exemple, les facteurs suivants doivent être surveillés de façon continue :

- **la performance des chevaux**, par la prise en compte des performances passées, de l'état des pistes et d'autres facteurs pour détecter une performance inattendue des chevaux;
- **les moyennes dans le système universel d'évaluation des entraîneurs**, qui sont examinées pour repérer des indicateurs de performance non conformes qui exigeraient un dépistage dans une écurie donnée;
- **les rapports de changement dans la performance** établis par les officiels de la CAJO.

En se basant sur la meilleure information existante, les enquêteurs établissent les substances qui seraient susceptibles d'être utilisées dans une écurie donnée. Ils déterminent ensuite à quel moment recueillir des échantillons afin d'avoir les meilleures chances de découvrir si une substance illégale est utilisée. Le bien-être des chevaux et la protection de l'intérêt public font partie des principaux mandats de la CAJO et sont pris très au sérieux. En procédant au dépistage hors compétition, la CAJO s'efforce de faire en sorte que les substances non thérapeutiques ne soient plus utilisées dans l'industrie.



Lancement des services en ligne de la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario en 2019

En mai 2017 a été lancée iCAJO, la plateforme de prestation de services en ligne de la CAJO, dont les services sont mis en œuvre graduellement. Actuellement, toutes les transactions avec la CAJO relatives à l'alcool peuvent être effectuées en ligne sur le portail Web. À la fin de l'automne 2018, la CAJO prévoit ajouter à la plateforme les transactions relatives au jeu.

Le lancement des services en ligne pour l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario est prévu à l'automne 2019.

Au cours de la prochaine année, chaque formulaire et certificat utilisé dans l'industrie des courses de chevaux de la province sera révisé, tout comme l'information utilisée pour l'administration des fonctions de réglementation de la CAJO.

Lorsque la plateforme sera configurée pour l'industrie des chevaux, les intervenants seront invités à participer au processus d'essai pour vérifier qu'elle répond parfaitement aux besoins des utilisateurs.

Entre la période d'essai et le lancement, la CAJO offrira des séances de formation aux participants de l'industrie.

Dès que le système sera mis en œuvre, les participants pourront utiliser les services en ligne pour :

- demander et renouveler une licence individuelle, p. ex. une licence de propriétaire, d'entraîneur, de vétérinaire, d'agent autorisé, de palefrenier, de jockey et de personnel d'association;
- demander et renouveler une licence d'écurie;
- demander et renouveler une licence d'hippodrome et de salle de paris;
- effectuer des tâches administratives, p. ex. en ce qui concerne les transferts entre entraîneurs et les certificats de réclamation;
- accomplir de nombreuses autres tâches liées à la réglementation. D'autres renseignements suivront.

À mesure que la mise en œuvre approche, des nouvelles seront communiquées à l'industrie par un système d'avis par courriel auquel il sera possible de s'abonner.

Rappel : Le dépistage de clodronate et de tiludronate débutera le 1er août 2018. Ces substances ont en effet été ajoutées à l'annexe contenant la liste des drogues interdites chez les chevaux de course de l'Agence canadienne du pari mutuel. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 1 800 268 8835 ou écrire à l'adresse cpmawebacpm@agr.gc.ca.

Aperçu de l'industrie : qui fait quoi?

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) ► Responsable de réglementer l'industrie des courses (délivrance des licences aux participants, aux vétérinaires, aux hippodromes et aux salles de paris, supervision des tirages, arbitrage, application des règles sur les courses). www.agco.ca/fr



Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) ► Responsable de déterminer les dates de course et de superviser le soutien financier du gouvernement à l'industrie. <http://about.olg.ca/horse-racing-landing/?lang=fr>



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) ► Responsable d'octroyer du financement aux éleveurs dans le cadre de la nouvelle version du Programme d'amélioration du cheval. <http://www.omafra.gov.on.ca/french/index.html>



Ontario Racing ► Dirigé par un conseil d'administration représentant les professionnels du cheval, les éleveurs et les hippodromes des trois races, Ontario Racing est reconnu par le gouvernement ontarien comme une autorité en matière de courses de chevaux en Ontario. Il est directement chargé d'établir un programme annuel de courses, d'attirer des nouveaux propriétaires de chevaux, de mettre en œuvre des programmes d'amélioration de la race, d'augmenter le nombre d'adeptes du sport et d'établir des liens entre l'industrie, le gouvernement et le grand public. <http://ontarioracing.com> (en anglais seulement)



Ontario Racing Management Inc. ► Mis sur pied en 2018, Ontario Racing Management Inc. est une filiale en propriété exclusive de Woodbine Entertainment Group responsable de la gestion des activités quotidiennes d'Ontario Racing.



RAPPEL CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES LICENCES

Nous rappelons aux participants de l'industrie que les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement de licence ne sont pas nécessairement approuvées au moment où elles sont présentées, même lorsqu'elles sont présentées en mains propres à un bureau des courses. Les demandes doivent être présentées avant que la licence soit requise de façon à laisser suffisamment de temps pour que le processus de diligence raisonnable approprié puisse être mené à bien. Toute question au sujet de ce processus peut être adressée à Tanya Cadeau, chef de l'admissibilité, licences de courses de chevaux, et chef de la supervision des courses, à l'adresse Tanya.Cadeau@agco.ca.

RÈGLES MISES À JOUR

Des versions à jour des règles sur les courses seront imprimées et disponibles au début de l'automne 2018. Cette mise à jour permettra d'ajouter de nombreuses directives récentes. De plus, la CAJO entame un processus pour publier une version en ligne des deux documents de règles dans un format facile à lire et interrogeable.

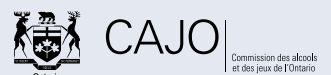
VÉTÉRINAIRES AGRÉÉS

Selon les règles de la CAJO (règle 29.13 pour les chevaux de race Thoroughbred et règle 26.17 pour les chevaux de race Standardbred), pour tout médicament ou drogue nécessitant une ordonnance et un traitement nécessitant normalement les services d'un vétérinaire pour un cheval sous ses soins et son contrôle, l'entraîneur est tenu d'utiliser un vétérinaire agréé par la Commission en tant que vétérinaire. **La liste des vétérinaires agréés par la CAJO se trouve maintenant sur le site Web de l'organisme au <http://www.agco.ca/fr/horse-racing/veterinaires-agrees-par-la-cajo>.**

SOINS DES CHEVAUX EN CAS DE CHALEUR

La CAJO rappelle aux professionnels du cheval, aux officiels de courses, aux directions des pistes et aux vétérinaires officiels de communiquer l'information et de faire preuve de vigilance quant aux effets de la chaleur sur les chevaux. Voir aussi le **Bulletin d'information no 9, 2016** et la **Règle fondée sur des normes concernant la température – Processus d'annulation pour les hippodromes au www.agco.ca/fr**.

Info Courses de chevaux



Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Éditeur
Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4
connect@agco.ca

Renseignements généraux :
416 326-8700 ou 1 800 522-2876 (sans frais en Ontario)
Enquêtes en ligne : www.agco.ca/icaajo
Adresse Web : www.agco.ca/fr

Also available in English